## AVIS PUBLIC

## PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RGCA17-10-0001-1

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA17-10-0001-1 soit le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL, Arrondissement de Montréal-Nord,

ce 13 juin 2017.

Marie Marthe Papineau, avocate Secrétaire d'arrondissement